



**Questes**

Revue pluridisciplinaire d'études médiévales

16 | 2009

Secret, public, privé

---

## Les émotions dans les cours princières au XV<sup>e</sup> siècle : entre manifestations publiques et secret

Manuel Guay

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questes/4169>

DOI : 10.4000/questes.4169

ISSN : 2109-9472

### Éditeur

Les Amis de Questes

### Édition imprimée

Date de publication : 15 avril 2009

Pagination : 39-50

ISSN : 2102-7188

### Référence électronique

Manuel Guay, « Les émotions dans les cours princières au XV<sup>e</sup> siècle : entre manifestations publiques et secret », *Questes* [En ligne], 16 | 2009, mis en ligne le 20 juin 2015, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questes/4169> ; DOI : 10.4000/questes.4169

---

## **Les émotions dans les cours princières au XV<sup>e</sup> siècle : entre manifestations publiques et secret**

Manuel GUAY

Les cérémonies fastueuses, organisées autour de rituels très ostentatoires, ponctuent de manière récurrente la vie des cours princières – cour royale de France, cours duciales d’Orléans, de Bourbon et de Bourgogne. Les sources narratives que nous possédons pour le XV<sup>e</sup> siècle éclairent bien cet aspect de la vie curiale à la fin du Moyen Âge : les chroniques relatent de manière très détaillée ces manifestations publiques du pouvoir princier. Au cours des mariages, des fêtes et des entrées solennelles dans les villes, le prince contrôle ses affects et la représentation qu’il veut en donner. En effet, les manifestations affectives des familles princières s’insèrent au sein d’un cadre normatif strict qui régit les comportements. Ainsi les dépositaires du pouvoir apprennent-ils dès leur enfance les normes qui doivent réguler leurs discours et leurs gestes, notamment dans le domaine des dispositions de l’affectivité, que ces dernières soient temporaires – émotions – ou durables – affects.

Comme l’ont souligné les travaux de l’historien allemand Gerd Althoff, l’exhibition des émotions et des affects est l’une des pratiques du pouvoir princier<sup>1</sup>. En effet, elle constitue une stratégie qui, en modulant la dimension

---

<sup>1</sup> ALTHOFF, Gerd, « Demonstration und Inszenierung. Spielregeln der Kommunikation in mittelalterlicher Öffentlichkeit », *Frühmittelalterliche Studien*, 27 (1993), p. 27-50 ; *Id.*, « Empörung, Tränen, Zerknirschung. Emotionen in der öffentlichen Kommunikation des Mittelalters », *Frühmittelalterliche Studien*, 30 (1996), p. 60-79.

publique conférée aux émotions, permet de construire des représentations et des discours sur le prince, conformes aux normes et aux attentes du public.

Si les expressions affectives princières connaissent des utilisations publiques diverses, la dissimulation des liens (extra-)conjugaux peut également constituer un choix dans le processus d'élaboration d'une image idéale et prestigieuse du couple princier.

Dans cette perspective, et à partir de quelques exemples tirés de chroniques et de dépêches d'ambassadeurs du XV<sup>e</sup> siècle, on tentera de mettre en valeur les diverses manières dont le pouvoir princier a usé du secret dans la construction d'une représentation de ses émotions.

Pour ce faire, on s'attachera d'abord à délimiter l'univers du secret dans les textes abordés, à partir de l'analyse du champ sémantique de ce concept. Une fois ce travail préliminaire accompli, on soulignera que, dans le monde curial, les émotions demeurent souvent dans le domaine de la « privauté ». On s'appliquera, pour finir, à étudier deux exemples d'utilisation publique du secret. Devant la difficulté à dissimuler totalement leur vie affective, les milieux princiers sont amenés à en contrôler la diffusion pour les constituer en éléments d'une politique du secret.

### **L'univers du secret : un champ sémantique fluctuant**

Pour définir l'univers du secret dans les chroniques des cours de Bourgogne et de France au XV<sup>e</sup> siècle, on peut procéder à l'analyse des champs sémantiques du secret et des concepts voisins.

Pour commencer, le terme de secret est étroitement lié à la notion de savoir<sup>2</sup>. Ce mot apparaît donc d'abord dans les sources quand un savoir est dissimulé de manière intentionnelle. Par exemple, lors du meurtre du duc de Bourgogne Jean sans Peur en 1419, le chroniqueur bourguignon, Georges Chastellain, insiste sur les soins mis par les messagers à dissimuler la nouvelle à son fils, Philippe le Bon<sup>3</sup>. Le message a été d'abord uniquement transmis aux conseillers du futur duc afin que ces derniers puissent anticiper sur les réactions du prince. Ce secret préalable, qui est souligné par le double usage de l'adverbe « secretement », a permis aux conseillers de choisir le lieu où le duc serait mis au courant de l'événement<sup>4</sup>. Afin de prévenir un potentiel débordement émotionnel qui ne devait pas être public, les conseillers ont décidé de mener le prince « à part » pour lui révéler l'assassinat de son père<sup>5</sup>.

Pour délimiter le champ sémantique du secret, on peut également étudier les équivalences et les synonymes de cette notion.

La première équivalence concerne les mots « secret » et « privé », qui, au Moyen Âge, ont un sens plus proche qu'aujourd'hui<sup>6</sup>. En effet, le terme

---

<sup>2</sup> LE NAN, Frédérique, *Le Secret dans la littérature narrative arthurienne (1150-1250). Du lexique au motif*, Paris, Champion, 2002, p. 435 : « l'étroite relation que le secret entretient avec le savoir ».

<sup>3</sup> GEORGES CHASTELLAIN, *Œuvres de Georges Chastellain*, 8 vol., Joseph B.M.C. KERVYN DE LETTENHOVE (éd.), Genève, Slatkine Reprints, 1971 (Bruxelles, Heussner, 1863-1866), t. I, chronique 1419-1422, livre premier, chap. II, p. 38-43, « Comment la mort du duc Jehan fut annoncée à l'évesque de Tournay, Thoisy, et au seigneur de Roubais, lesquels, en grant secret et en grant effusion de larmes, reçurent les douloureuses nouvelles ».

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. I, livre premier, chap. II, p. 42-43 : « vinrent aucuns des eschappés dudit lieu de Montereau hastivement à Gand, [qui] annoncèrent à eux deux secretement la mort du duc Jehan, et toutes les manières du fait, afin d'avoir advis sur la manière du rapport au fils qui amèrement en seroit agravé de douleur. Et là certes, en plaintes et en plours et en détorsions de mains, secretement leur narrèrent le cas haut et bas, et en souspirs et clameurs. ».

<sup>5</sup> *Ibid.*, t. I, livre premier, chap. III, p. 44 : « ces deux seigneurs (...) le trairent à part ».

<sup>6</sup> LOCHRIE, Karma, *Covert operations. The medieval uses of secrecy*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1999, p. 136.

« privé » – ainsi que tous ses dérivés – souligne les liens étroits entre l'intimité affective et le secret.

La deuxième équivalence concerne le champ sémantique de la rumeur, très présent dans les chroniques étudiées<sup>7</sup>. En effet, la dissimulation que les milieux princiers construisent autour de leur intimité stimule la curiosité du public et suscite le développement de rumeurs. Si tout ce qui concerne les émotions se dit « en dessous » dans les cours princières, ces « murmures » et « bruits » s'établissent sur les silences de l'intimité princière<sup>8</sup>. L'étude du secret ne peut donc pas faire l'impasse sur ce mode d'information relative à l'intimité du prince.

L'univers du secret est donc marqué par des limites fluctuantes. Il constitue souvent un entre-deux qui relie les sphères publique et privée. De ce fait, le terme « privauté » reste le plus approprié pour caractériser le domaine des émotions.

### **Les émotions : entre « privauté » et secret**

Les normes de comportement édictées pour les princes à la fin du Moyen Âge tendent à confiner les émotions dans le domaine du privé, de l'intime, du secret.

---

<sup>7</sup> Par exemple, la rumeur relative aux relations secrètes de dame Ourse, soupçonnée d'avoir empoisonné Michelle de France, première épouse de Philippe le Bon en juillet 1422, cf. GEORGES CHASTELLAIN, *op. cit.*, t. I, livre premier, chap. CXI, p. 342 : « le grand bruyt du peuple se continua sur elle, ensemble sur le seigneur de Roubais, lequel on disoit son privé accointé », p. 344 : « oncques si grand murmure ne fut en ville qu'en icelle alors, pour celle mort dont ladite Ourse et ledit seigneur de Roubais portoient la charge en ladite ville. ».

<sup>8</sup> *Ibid.*, t. V, chronique 1464, 1466-68, 1470, livre VII, chap. XC, p. 29 et chap. CXVIII, p. 123 : « les murmures et les estranges langages qui couroient entre toutes gens nobles et non nobles, clerks et gens de conseil ».

D'ailleurs, les miroirs des princes et les chroniques incitent les dépositaires du pouvoir à dissimuler – ou tout du moins à « amodérer » – leurs émotions qui ne correspondent pas à l'idéal que les princes doivent véhiculer<sup>9</sup>.

Isabelle de Portugal a ainsi caché ses larmes quand elle a appris la maladie de son fils en 1459. Le caractère « contagieux » des émotions est en effet connu des cours princières. Pour pouvoir exprimer ses émotions, la duchesse de Bourgogne s'est donc réfugiée dans un lieu retiré, « à part » afin de ne pas aggraver la situation émotionnelle de son fils par la manifestation de sa grande tristesse<sup>10</sup>. On peut souligner que cette dissimulation des émotions maternelles visait son seul fils, puisque les autres membres de la cour et les chroniqueurs partageaient ce secret.

Cet exemple montre bien que le secret reste problématique dans le monde des cours princières. En effet, la cour est un univers public, dans lequel la vie privée des princes est quasi impossible. Les dépositaires du pouvoir, en tant que modèles de comportement, sont toujours en représentation. Comme le note le roi Louis XI dans *Le Rosier des Guerres*, recueil d'enseignements moraux destinés à son fils, le monarque est un miroir de vertu pour la société et, par conséquent, se trouve toujours au centre des regards<sup>11</sup>. De plus, les

---

<sup>9</sup> *Ibid.*, t. I, livre premier, chap. II, p. 43 : « amodérer son deuil par provision de sens ».

<sup>10</sup> *Id.*, *Chronique. Les fragments du livre IV révélés par l'Additional Manuscript 54156 de la British Library*, Jean-Claude DELCLOS (éd.), Genève, Droz, 1991, 2<sup>e</sup> fragment, chap. X, p. 143 : « la mere (...) se bouta toute et outre en desespoir et en rage de cris et de lamentations, non pas devant ly, car ne luy vouloit on souffrir, mes a part en une chambre dont la voix ne pooit parvenir jusqu'au filz. ».

<sup>11</sup> *Le Rosier des Guerres : enseignements de Louis XI Roy de France pour le Dauphin son fils*, Maurice DIAMANTBERGER (éd.), Paris, Bernouard, 1925, chapitre septième, « Des choses que le Prince doit faire et considerer en sa seigneurie » : « Et pour ce que tous ont plus l'œil sus un prince que sus un autre et que ce qui est sur un hault lieu est plus tost congneu et contemplé que ce qui est en bas lieu, le Prince doit estre mirouer et exemple aux autres de toutes vertus, se doit maintenir et gouverner en toutes choses comme son estat requiert ».

conseillers du prince vivent en « continuelle residence » avec leur seigneur<sup>12</sup>. Ce dernier ne peut donc dissimuler sa vie affective conjugale que lors de très rares moments. Selon les chroniqueurs, même lorsque les membres de la famille princière se retirent dans un lieu secret, ils ne sont pas seuls mais accompagnés par une partie de leur suite<sup>13</sup>. On voit bien alors que le secret, en perdant son caractère confidentiel, devient un « secret collectif ».

C'est pourquoi, dans cet univers où le secret est nécessairement partagé, les chroniqueurs ont eu plus souvent recours aux termes « privauté » ou « privé » qu'au champ sémantique du secret pour caractériser l'intimité princière. Deux situations sont désignées par ces mots : d'une part, l'intimité conjugale, où « amour » et « privauté » sont souvent associés<sup>14</sup> ; d'autre part, les confidences entre princesses au cours desquelles la « privauté » engendre le secret. Ainsi, le mémorialiste bourguignon Olivier de La Marche décrit par ces termes l'entrevue de Châlons en juin 1445 entre la reine de France Marie d'Anjou et la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal : « elles avoient mesme douleur et maladie qu'on appelle jalousie, et [...] mainteffois elles se devoient de leurs passions secrettement, qui estoit cause de leurs

---

<sup>12</sup> PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, Joël BLANCHARD (éd.), Paris, Librairie Générale Française, 2001, prologue, p. 95.

<sup>13</sup> MICHEL PINTOIN (chantre de l'abbaye de Saint Denis), *Chronique du Religieux de Saint Denys, contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, Louis BELLAGUET (éd.), 3 vol., Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1994, vol. I, t. I, livre treizième, chap. XVI, p. 71 : lors du bal des ardents en 1393, « la reine [Isabeau de Bavière], dans un premier moment d'effroi, s'était enfuie avec ses dames d'honneur dans une chambre éloignée. » (p. 70 « *Regina vero in principio territa aufugiens cum insigni contubernio dominarum locum secretum pecierat.* »).

<sup>14</sup> GEORGES CHASTELLAIN, *Œuvres de Georges Chastellain, op. cit.*, t. V, Livre VI, troisième partie, 1<sup>er</sup> fragment, p. 213 : « avoit esté nourrie et obtenue telle privauté et amour entre les deux ».

privaultez<sup>15</sup>. » Les émotions peuvent donc se dévoiler dans la sphère privée et conserver ainsi un caractère relativement secret.

Confrontés à cette difficulté à maintenir les secrets dans le cercle fermé de la famille, les princes doivent par conséquent en contrôler leur diffusion. C'est pourquoi il est intéressant d'étudier les usages publics, et donc politiques, des secrets princiers.

### **La politique du secret**

Les princes encadrent la diffusion inéluctable des rumeurs relatives à leurs émotions. Outre ce contrôle, la modulation du secret peut être une stratégie politique.

Ainsi le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, a-t-il modulé le caractère public de ses premières rencontres avec sa troisième épouse Marguerite d'York, à L'Écluse, l'avant-port de Bruges, à la fin du mois de juin 1468. En effet, les chroniqueurs soulignent que la première rencontre – le lundi 27 juin 1468 – est une entrevue à caractère privé puisque le duc est venu à « privé estat » et que la rencontre s'est déroulée en présence d'un public restreint aux membres les plus éminents de la cour et de la suite de la princesse. La seconde rencontre, postérieure de deux jours, peut, une fois la découverte de la future conjointe effectuée, prendre un caractère public plus important. Le duc a ainsi rencontré Marguerite d'York « à plus grant quantité de gens qu'il ne fist la première foiz<sup>16</sup>. »

---

<sup>15</sup> OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires d'Olivier de La Marche, maître d'hôtel et capitaine des gardes de Charles le Téméraire*, 4 vol., Henri BEAUNE et Jules d'ARBAUMONT (éds.), Paris, Renouard, 1883-1888, t. II, livre premier, chap. XIII, p. 54-55.

<sup>16</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 95-144, « Traictié des nopces de monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant » (Turin, Manus. Galic. Codex XXI, L. V. 1.), p. 97-98 ; *Ibid.*, t. III, p. 104, second récit d'Olivier de la Marche, envoyé à Gilles du Mas, maître d'hôtel du duc de Bretagne, et



Le jeu sur le caractère plus ou moins confidentiel de ces rencontres apparaît également dans une chronique anglaise anonyme de la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>. Ce récit relate quatre rencontres et seul le cadre de ces entrevues évolue. Si la première, théâtre de la cérémonie des fiançailles, s'effectue dans le cadre clos et semi-public de la chambre de Marguerite (l'assistance de cette rencontre est réduite, et la venue du duc est qualifiée de secrète dans la chronique), les trois rencontres suivantes se déroulent dans un espace ouvert devant le logis de la dame<sup>18</sup>. La troisième rencontre permet même au prince de mettre en scène dans un cadre public le geste symbolique du baiser (« il l'embrassa à la vue de toutes les personnes des deux nations<sup>19</sup> »). Il semble donc que ce n'est qu'une fois la cérémonie religieuse des fiançailles accomplie que le prince peut manifester publiquement son affection pour sa future épouse. Cette cérémonie ecclésiastique permet en effet au duc Charles le Téméraire de développer toute une symbolique affective publique afin de construire l'image d'une *affectio conjugalis* unissant son couple.

Outre ce jeu sur la mise en scène publique de leurs émotions, les milieux princiers utilisent le secret dans un sens directement politique. En effet, le prince peut tenter de dissimuler les émotions conjugales lorsqu'elles ne cadrent pas avec la représentation idéale qu'il veut donner de son couple. La manifestation hyperbolique des émotions conjugales socialement admises

---

inséré dans ses *Mémoires* : « vint assez secrettement à l'hostel de madicte dame Marguerite ».

<sup>17</sup> KERVYN DE LETTENHOVE, Joseph B.M.C., « Relation du mariage du duc Charles de Bourgogne et de Marguerite d'York », *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 10 (1869), p. 245-266, d'après British Museum, Ms. Cottonian, Nero C. IX (f° 173b-177b).

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 254 : « On the monday nexte after come the duke of Burgoine to Scluce with xx<sup>ii</sup> persones secretely to my lady (...) the duke toke hur in his armys and kissidde hur » ; p. 255 : « whan he come before my ladies logyng, he lyght of his hors and kyssidde hur ».

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 255 : « my lady mette hym att the halle dore, and he kyssid hur in the opyn sight of all the people of bothe nations ».

possède donc son pendant avec la volonté de conserver secrètes certaines émotions extra-conjugales. Par exemple, quelques jours avant son mariage avec Marguerite d'York fixé au 3 juillet 1468, Charles le Téméraire a fait publier une proclamation qui interdisait à tout habitant du duché de Bourgogne de mentionner les émotions de la future duchesse si elles étaient antérieures au mariage imminent :

« Et parce qu'il est informé que de plus en plus de personnes savaient que, par le passé, sa future conjointe s'était déjà adonné à l'amour – selon l'opinion de nombreuses personnes, elle avait même eu un fils –, il avait émis un édit et une ordonnance publics, selon lesquels, dans le pays, en présence de son seigneur, ou dans quel que lieu que ce soit, en privé ou en public, personne ne devait avoir l'audace de faire mention ou de parler d'une telle chose, sous peine d'être jeté sur le champ dans la rivière si on le trouvait en train de commettre une telle erreur. »<sup>20</sup>

Cet édit de Charles le Téméraire soulève trois remarques importantes.

Tout d'abord, il s'agit d'une proclamation publique, qui est censée être connue de tous les habitants du duché de Bourgogne. Le texte est donc paradoxal puisqu'il met au premier plan un secret qu'il tente pourtant de cacher. On peut noter ici que la crainte de la rumeur est mauvaise conseillère

---

<sup>20</sup> *Calendars of state papers and manuscripts existing in the archives and collections of Milan, vol. 1, 1385-1618*, Allen B. HIND (éd.), Londres, Hereford Times, 1912, p 124-125 : Potenze Estere Francia Milan Archives : Meaux le 2 juillet 1468, lettre de Giovanni Pietro Panicharola, ambassadeur milanais à la cour de France, à Galeazzo Maria Sforza, duc de Milan (texte original en italien, traduction anglaise dans l'ouvrage, la traduction en français est personnelle) : « *et perche he informato de quello che piu et piu gente sanno, cioe che essa soa futura consorte per el passato he stata alquanto data a l'amore, ymo secondo l'opinion de molti ha auto uno fiolo, ha facto publico edicto et ordinatione, che in el paese suo persona non ardisca al conspecto de soa Signoria ne in altra parte privata o publica far mentione ne parlare di tal cosa, sotto pena di essere gittato in la rivera statim como in tal errore sara trovato* » (« *And because he is informed of what more and more people know, to wit that his future consort in the past has been somewhat devoted to love affairs, indeed in the opinion of many she even has a son, he has issued a public edict and ordinance, that no one in his country, in the presence of his lordship or elsewhere in private or public shall be so bold as to make mention or speak of such a thing, under pain of being thrown into the river forthwith, when he is found in such error* »).

puisqu'elle donne un caractère public à ce qui devait rester dissimulé, en augmentant le risque de scandale lié au dévoilement du secret<sup>21</sup>.

Ensuite, cette ordonnance souligne la volonté ducale de contrôler les représentations de son couple. Cette mise au secret d'une possible relation pré-conjugale de Marguerite d'York montre que le pouvoir et le prestige politique du prince sont liés à un comportement affectif irréprochable du couple ducal. Cet édit souligne donc comment les princes tentent de modeler la mémoire collective publique à leur sujet. Si les émotions contrôlées font l'objet d'une mise en scène et d'un récit, les émotions non conformes sont au contraire dissimulées.

C'est pourquoi le souvenir de cette ordonnance n'a été conservé que par la dépêche d'un ambassadeur milanais au duc de Milan. Cette dernière est en effet absente des chroniques contemporaines, dont les commanditaires principaux étaient les princes, et qui, de ce fait, devaient retranscrire l'image idéale du couple ducal. On peut donc formuler l'hypothèse suivante : les chroniqueurs bourguignons (Chastellain, La Marche, Molinet) n'ont-ils pas omis de mentionner cette affectivité proscrite dans le but de respecter le secret imposé par le prince ? Pour sa part, l'ambassadeur milanais, qui n'était pas au service du duc de Bourgogne, n'était pas contraint par les mêmes normes d'écriture que les chroniqueurs bourguignons. Il n'était pas soumis à cette forme de *damnatio memoriae* et pouvait mentionner cet édit et le secret qu'il contenait.

Enfin, cet édit souligne comment le dévoilement inéluctable d'un secret devient un instrument politique pour les milieux princiers. En effet, le duc

---

<sup>21</sup> MACHET, Anne, « Le secret : une précaution inutile ? », dans *Il Segreto. Atti del Convegno di Studi, Cagliari 1-4 aprile 1999*, Ubaldo FLORIS et Maurizio VIRDIS (éds.), Rome, Bulzoni Editore, 2000, p. 332.

utilise la dissimulation comme « un outil de la structuration sociale » et politique<sup>22</sup>.

En scellant une alliance durable », le « secret partagé » possède de fait une fonction sociale : « il trace les frontières d'un groupe » et il constitue « un savoir commun à tout un groupe qu'il rend solidaire »<sup>23</sup>. Par cette « délimitation d'un champ de connivences », le secret permet de définir une collectivité ordonnée autour du prince qui contrôle la diffusion de l'information<sup>24</sup>.

Mais le secret joue également un rôle politique. En luttant contre la rumeur – qui représente le désordre –, le duc de Bourgogne réaffirme son autorité sur les habitants de ses états et démontre l'importance de son pouvoir coercitif à travers la sévérité de la sanction infligée à celui qui dérogerait à cette décision. L'imposition du secret se fait donc au nom de l'ordre et permet à Charles le Téméraire de rappeler les rapports de domination qui structurent les relations sociales au sein du duché de Bourgogne.

Cette étude a cherché à expliquer l'alternance entre rétention et diffusion des informations par les milieux princiers. Comme l'a souligné Michel de Certeau, « le secret n'est pas seulement l'état d'une chose qui échappe ou se dévoile à un savoir. Il désigne un jeu entre des acteurs. Il circonscrit le terrain de relations stratégiques entre qui le cherche et qui le cache [...]. Le caché organise un réseau social<sup>25</sup> ».

---

<sup>22</sup> COUËTOUX, Michel, « La justice et les fonctions sociales du secret », dans Michel COUËTOUX, Renati DI RUZZA, Jérôme DUMOULIN, Jean-Jacques GLEIZAL (éds.), *Figures du secret*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1981, p. 19.

<sup>23</sup> MACHET, Anne, art. cit., p. 320 et 324 et COUËTOUX, Michel, art. cit., p. 19.

<sup>24</sup> COUËTOUX, Michel, art. cit., p. 19.

<sup>25</sup> CERTEAU, Michel de, *La Fable mystique : XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>*, 2 t., Paris, Gallimard, 1982, t. 1, p. 133.

Les exemples analysés ont montré comment la politique des princes au XV<sup>e</sup> siècle a visé à intégrer le secret – et sa diffusion – dans les procédures officielles contrôlées par le pouvoir, puisque « la révélation d'un secret doit pouvoir être contrôlée dans sa diffusion et dans ses conséquences<sup>26</sup> ». Ainsi, dans le cadre des émotions du couple princier, le secret est-il devenu l'une des stratégies politiques possible, même si cette dernière demeurerait moins utilisée que l'exhibition publique des manifestations affectives idéales.

---

<sup>26</sup> DUMOULIN, Jérôme, « Le secret professionnel et les embarras de la médecine », dans *Figures du secret, op. cit.*, p. 154.